



onisep

RESSOURCES POUR
LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

PROPOSITION DE PROTOCOLE
AFIN D'AIDER LES ÉTABLISSEMENTS
À LIMITER LES EFFETS DE
LA CRISE SANITAIRE EN MATIÈRE
DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE
EN COLLÈGE ET LYCÉE



ANALYSE - REPÉRAGE

Depuis le 16 mars 2020, le confinement dû à la crise sanitaire rend plus difficile l'appréciation de la situation de l'élève et de son implication dans le travail scolaire. La fiche « indicateurs » du livret 3, en complément du livret 1 (en direction des élèves) et du livret 2 (en direction des familles) facilitera la mise en place d'une Analyse-Repérage efficace pour la majorité, voire pour l'ensemble des élèves en décrochage d'un établissement.

→ COMMENT EFFECTUER ET METTRE EN ŒUVRE UNE ANALYSE-REPÉRAGE DE TOUS LES ÉLÈVES DE L'ÉTABLISSEMENT ?

- 1) Attribuer un tuteur à chaque élève de l'établissement.
- 2) Chaque tuteur, s'appuyant sur les livrets 1 et 2 et sur la fiche « indicateurs », recueille les informations sur la situation scolaire de l'élève en précisant l'évolution de cette situation « avant le confinement » et « depuis le confinement ».
- 3) Le tuteur repère les situations d'élèves qui lui semblent préoccupantes et les communique à la personne chargée de centraliser ces informations : chef d'établissement, adjoint, conseiller principal d'éducation, référent décrochage scolaire. La communication entre les adultes de l'établissement est primordiale.
- 4) Dans le cas de situations complexes, il peut être demandé au tuteur de faire un bilan synthétique des observables portant sur cet élève.

→ QUI PEUT EFFECTUER CETTE ANALYSE-REPÉRAGE ?

Un adulte professionnel (chef établissement, adjoint, conseiller principal d'éducation, assistant d'éducation, référent décrochage scolaire, professeur principal, enseignant) de l'établissement qui prendra le rôle de tuteur auprès de l'élève pendant cette fin d'année scolaire 2019/2020.

→ COMMENT RÉPARTIR LES ÉLÈVES ?

Il conviendra de réfléchir à une répartition des élèves vis-à-vis de tous ces adultes de l'établissement.

La répartition des élèves par tuteur pourrait se faire en prenant en compte :

- 1) **La situation initiale de l'élève au début de l'année scolaire** : déjà suivis par le GPDS de l'établissement au premier semestre ou repérés lors du confinement.
- 2) **Les profils et les compétences d'accompagnement des adultes de l'établissement** : personnes sensibilisées et / ou investies dans le décrochage scolaire, habituées à la conduite d'entretiens.



LA RECHERCHE DE SOLUTION POUR LE RACROCHAGE SCOLAIRE

Le Groupe de Prévention contre le Décrochage Scolaire (GPDS)

de l'établissement est le lieu de l'exposition de la situation de l'élève et celui de la recherche de solution.

Dans cette organisation, le GPDS-virtuel, se déroulant après la phase d'Analyse-Repérage, permettra de croiser les informations sur les élèves qui, au regard d'indicateurs concrets, pourraient présenter des risques de décrochage. Il facilitera alors une recherche de solution adaptée aux besoins en s'appuyant sur la [fiche « pistes »](#).

→ QUI PEUT PARTICIPER AU GPDS-VIRTUEL ?

Le chef établissement, l'adjoint, le psychologue de l'Éducation nationale, l'assistante sociale, l'infirmier, le coordonnateur de mission de lutte contre le décrochage scolaire, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, le référent décrochage scolaire, les enseignants, le tuteur de l'élève (à l'appréciation de chaque établissement).

Point de vigilance : veiller à ne pas avoir un effectif trop restreint (moins de 3 personnes) ou au contraire trop important (plus de 7/8 personnes).

→ QUELS ÉLÈVES SONT CONCERNÉS PAR LE GPDS-VIRTUEL ?

Seule une partie des élèves qui ont été signalés comme préoccupants par le tuteur est adressée au GPDS. Ce sont ceux qui présentent un cumul d'indicateurs et ceux pour lesquels une recherche de solution est nécessaire pour effectuer une proposition d'aide au raccrochage scolaire en lien avec sa famille.

Point de vigilance : Dans le cas d'un nombre important d'élèves à étudier au GPDS-virtuel, il peut être judicieux de s'occuper séparément de ceux dont le décrochage est récent ou au contraire perdue depuis le début de l'année scolaire. Le tuteur ne signale au GDPS que les situations d'élèves qui lui semblent préoccupantes, pour lesquelles, une recherche de solution est nécessaire afin d'effectuer, en lien avec la famille, une proposition d'aide au raccrochage scolaire adaptée aux besoins de l'élève.

→ COMMENT METTRE EN ŒUVRE UN GPDS-VIRTUEL ?

1^{re} étape

Le tuteur expose la situation et les besoins de l'élève en présence de la famille (si celle-ci participe au GPDS).

2^e étape

La recherche de remédiations adaptées aux besoins de l'élève peut s'appuyer sur la **fiche « pistes »** qui liste un ensemble de propositions. Ce travail collaboratif, au sein du GPDS, facilitera le choix des propositions.

3^e étape

L'équipe du GPDS sélectionne la ou les propositions de rattachement les plus pertinentes. Si la famille est présente, elle participe à ce choix. Dans le cas contraire, le GPDS-virtuel ou un adulte de l'établissement l'informeront des propositions de rattachement scolaire. À l'issue de cette étape, un appui sur le réseau FOQUALE et/ou la PSAD peut s'avérer utile pour certaines situations.

4^e étape

Point de vigilance : dans un souci de clarté pour l'élève et la famille, une fois la ou les solutions retenues, un adulte de l'établissement et, de préférence le tuteur de la partie Analyse, assurera la mise en œuvre et le suivi de ces propositions de rattachement, en lien si besoin, avec le référent décrochage scolaire, coordonnateur MLDS, le réseau Foquale et la PSAD.



SOUTIEN DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Afin d'aider les équipes éducatives lors du suivi pédagogique virtuel, du déconfinement de l'année scolaire 2019/2020 et de la préparation de l'année scolaire 2020/2021, les enseignants et l'équipe de direction pourront s'appuyer sur la **partie pédagogie du livret 3.**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



onisep

**TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS**